

## Habilitation électrique

### Indice BS : Interventions élémentaires de remplacement et raccordement sur installations électriques complété par l'indice BE Manœuvre

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION (compétences visées) :

Réaliser en toute **sécurité** le remplacement à l'identique de **fusibles**, d'accessoires **d'éclairage**, de **prises** de courant, **d'interrupteurs**, le raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente et le **réarmement** de dispositifs de protection.

Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre ces interventions. Rendre compte de ses activités.

#### PARTICIPANTS ET PRE REQUIS :

Connaissance de base en électricité recommandée, **Personnels d'exploitation d'entretien ou polyvalents** devant obtenir leur titre d'habilitation pour réaliser des opérations simples de remplacement et de raccordement, de manœuvre d'ordre non électrique d'exploitation.

#### MÉTHODES ET MOYENS

##### Méthodes pédagogiques :

La formation est initiée par un **retour d'expérience de tous les stagiaires** et est suivie d'une alternance d'**exposés théoriques de révision et d'ateliers pratiques**. Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'analyse préalable à l'intervention, la mise hors service d'un équipement, la manœuvre d'exploitation, le remplacement de fusibles, de lampes, d'accessoire d'un appareil d'éclairage, le remplacement d'un socle de prises de courant et d'interrupteurs, le raccordement d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mis hors tension, le réarmement d'un dispositif de protection, et le compte rendu de son activité.

##### Moyens techniques :

PC ou tablette + vidéoprojecteur, ressources multimédia, paperboard. **TGBT**, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage. Gants isolants, écran facial, **outillage électrique isolé**, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation.

##### Moyens humains :

Formateur **qualifié** possédant une **expérience** professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des **habilitations** correspondantes.

#### ÉVALUATION

Évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme **NF C18 510** et des recommandations **INRS** en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Les salariés sont évalués pour l'habilitation BE Manœuvre leur permettant les manœuvres d'exploitation. Cette formation fait l'objet d'une évaluation par les stagiaires de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation.

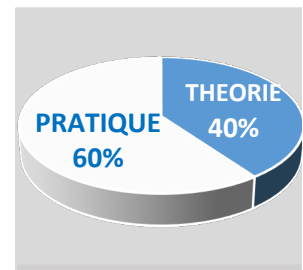
## **THEORIE (qui sera mise en application avec les ateliers pratiques)**

### **Manœuvre Les matériels électriques BT et TBT**

- Les moyens de protection individuelle (l'identification, l'utilisation et la vérification)
- Les limites de l'habilitation BS
- Différentes manœuvres
- Respect des consignes du chargé d'exploitation ou du chargé de consignation
- Conduite à tenir en cas d'accident.

### **Interventions de remplacement et de raccordement Risques spécifiques aux interventions BT**

- Mesures de prévention et Limites de l'habilitation indice BS
- Zone d'intervention et Mise en sécurité d'un circuit
- Préparer et réaliser une intervention de remplacement et de raccordement
- La rédaction des documents.



### **PRATIQUE (le stagiaire sera amené à) :**

- Rentrer dans un local électrique et déterminer le danger et évaluer les risques
- Savoir remplir un titre d'habilitation et une analyse des risques
- Choisir et utiliser correctement les EPI et EPC, mettre en place un balisage ou une nappe isolante
- Remplacer une prise de courant, un interrupteur ou un éclairage de sécurité

## **LIEU DE FORMATION, DOCUMENTS PEDAGOGIQUES**

La mise en pratique est réalisée sur des **installations représentatives** de l'environnement habituel de l'apprenant. Une salle pour la théorie est à mettre à disposition pour la pratique. Les stagiaires devront avoir en leur possession leurs EPI/EPC réglementaires confiés par l'employeur. Un **manuel de prévention des risques** est remis au stagiaire, il sert de recueil de prescription conformément aux Articles R4544-9 et 10 du Code du Travail.

## **MODALITÉS : DUREE, NOMBRE DE STAGIAIRES, TARIF, SUIVI ET ATTRIBUTION FINALE**

La **durée (14 heures)**, le **prix (1 600€ HT)** et le **nombre de participants (12 maximum)** sont également mentionnés dans la convention de formation. Pour un **Maintien des Acquis et des Compétences**, la durée est de **10 heures et 30 minutes** et le tarif est de **1 350€ HT** ; le nombre de participants restant identique à une formation initiale. Outre la feuille d'émargement, un **avis préparatoire** à l'habilitation du personnel visé par l'animateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis théoriques et pratiques du stagiaire. Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une **périodicité recommandée de 3 ans**.